Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des Hautes-Alpes est porté par ADELHA - Ligue de l'enseignement 05.

ADELHA

Ligue de l'enseignement 05
2 av Lesdiguières • 05000 GAP
Tél : 04 92 56 02 03

CONTACTEZ-NOUS

DOROTHÉE PAULIN

Coordinatrice dispositifs d'accompagnement ESS
Service vie associative et Économie Sociale et Solidaire
Tél : 07 60 89 23 23
dorothee.paulin@laligue-alpesdusud.org

QUENTIN GONZALEZ

Chargé de mission DLA
Service vie associative et Économie Sociale et Solidaire
Tél : 07 60 95 03 18
quentin.gonzalez@laligue-alpesdusud.org

Le DLA 05 est financé par

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE DLA, UN OUTIL D'APPUI ET DE CONSEIL

VOUS SOUHAITEZ

- CONSOLIDER VOS ACTIVITÉS,
- PÉRENNISER VOS EMPLOIS,
- IDENTIFIER VOS DIFFICULTÉS,
- METTRE EN PLACE VOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT,

DE PARTENARIAT, DE COMMUNICATION ...

MOBILISEZ LE DLA.

DLA

Dispositif LOCAL d'Accompagnement

Le DLA vous conseille et vous accompagne dans vos démarches de maintien et de développement des activités et des emplois.

1 ACCUEIL

Nous sommes à l'écoute des besoins et difficultés de votre projet.
Nous répondons à vos questions et vérifions ensemble la pertinence d'une intervention DLA. Le cas échéant, nous vous réorientons vers d'autres dispositifs et personnes ressources.

Pour qui ?

Le DLA est accessible aux associations loi 1901, aux coopératives d'utilité sociale, aux structures de l'IAE.

2 DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Sur la base d'échanges avec le chargé de mission DLA, nous établissons ensemble un diagnostic global de votre structure. Le diagnostic est un outil fondateur de la démarche, c'est un état de la situation à un instant T. Il permet de repérer les difficultés et les pistes d'évolutions.
Le DLA émet des préconisations visant à consolider et développer votre structure.
Ce temps de diagnostic partagé donne lieu à la rédaction d'un document que vous validez pour permettre la suite de la démarche.

Le recours au DLA est gratuit pour votre structure mais c'est une démarche volontaire demandant votre implication à chaque étape. Le diagnostic partagé se réalise à partir de rencontres et d'échanges se déroulant sur deux mois environ.

3 CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES

Organisé par le DLA ce temps d'échange permet d'enrichir le diagnostic, de renforcer la lisibilité de votre démarche par les financeurs, de mobiliser des appuis complémentaires (réseaux, fédérations…)

4 ACCOMPAGNEMENT

Si la structure accepte les préconisations qui découlent du diagnostic partagé, le chargé de mission DLA élabore un plan d'accompagnement qui peut mener à l'intervention d'un consultant financé par le DLA.

Le consultant peut intervenir de façon individuelle pour votre seule structure ou de façon collective pour un groupe de structures. Le plan d'accompagnement peut aussi vous demander de mettre en œuvre des démarches complémentaires à l'intervention du consultant : formation professionnelle, mise en réseaux, formation des bénévoles…

5 SUIVI

Le DLA permet un suivi dans le temps suite à l'intervention d'un prestataire. L'objectif est de faire le point sur la situation de l'association et de repérer les nouveaux besoins éventuels de l'association.

Le suivi permet de faire le point entre le prestataire et la structure sur les éléments qui ont pu être abordés au cours de l'accompagnement. Il permet de poser un regard sur l'évolution des problématiques de chaque structure.